

## Présentation :

Initiée par la loi du 5 septembre 2018, la certification qualité des organismes de certification Qualiopi est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour tous les organismes de formation souhaitant que leurs actions de développement des compétences soient éligibles aux financements publics (y compris le CPF). Depuis les premiers textes parus en juin 2019, si le référentiel de certification n'a pas évolué, les guides de lecture et les obligations de certifications ont évolué. Cette formation a pour objectif d'identifier les nouveautés issues de la V9 du guide de lecture en vue de votre prochain audit (surveillance ou renouvellement).

## Objectifs pédagogiques :

- ✓ Identifier et mettre en œuvre le cas échéant les modifications liées à la V9
- ✓ Identifier et mettre en œuvre les indicateurs concernés pour les sous traitants (si nécessaire)
- ✓ Identifier et appliquer les éléments de la V9 qui vont faciliter la conformité à l'indicateur 27 pour les donneurs d'ordre

## Programme :

- Introduction :  
Nouveau guide de lecture, pourquoi ?
- Partie 1 : Décryptons les changements issus de la V8 (repris dans la V9)
  - Les changements et leur impact sur votre audit
  - Mise en œuvre
- Partie 2 : Décryptons la V9 (spécificité sous traitance)
  - Je suis sous traitant (100% ou occasionnel)
    - Le décret du 28/12/2023
    - La V9 - quels indicateurs s'appliquent aux actions en STT
    - Comment j'applique la V9 à mes actions en sous traitance
  - Pour les donneurs d'ordre
    - Comment j'utilise les éléments de la V9 pour valider l'indicateur 27 (pour les donneurs d'ordre)
- Partie 3 : Autodiagnostic et plan d'action
  - Faire le point pour savoir où j'en suis par rapport aux exigences de Qualiopi
  - Définir un plan d'action : le PDCA
- Moyens et méthodes pédagogiques : pédagogie active basée sur un minimum d'apports théoriques et une mise en pratique sous forme d'études de cas, d'analyse documentaire, de quizz, d'entretiens, ...
- Evaluation de satisfaction à la fin de la formation

## INFOS PRATIQUES

**Durée :**  
1 journée (7heures)

**Date / Horaire :**  
Présentiel ou distanciel  
synchrone

**Public :**  
Formateurs indépendants,  
Responsables qualité en PAC

**Formateur :**  
Murielle GUILBERT  
Ingénieure Formation  
Auditrice Qualiopi

**Référence :**  
FTF0016 - V2025 - 082024

## CONTACT

**Murielle GUILBERT**  
06 46 52 49 67  
[murielle.guilbert@mg-andragogie.fr](mailto:murielle.guilbert@mg-andragogie.fr)

*Enregistré sous le numéro 32591013559  
auprès du préfet de région Hauts de  
France. Cet enregistrement ne vaut pas  
agrément de l'état.*

*Organisme certifié qualiopi pour les actions  
de formations et l'accompagnement à la  
VAE sous le n° ATA5252021*

